

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 septembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Daniel HERMANN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Robert ASSANTE - Roland BLUM - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Albert GUIGUI - Michel ILLAC - Jérôme ORGEAS - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Dominique TIAN - Didier ZANINI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTM 005-1206/15/BC

■ Plan Climat Energie Territorial (PCET) - Approbation d'une convention de partenariat avec l'association Mobil'Idées pour le soutien du Plan de Déplacements Inter-Entreprises du parc d'activité de Gémenos
DEESV 15/13705/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives, à travers la mise en œuvre de son Plan Climat-Energie Territorial (PCET). Plusieurs actions répondent aux enjeux de réduction des émissions du PCET et d'optimisation des déplacements du projet de Plan de déplacements urbains (PDU). Elles visent la mutualisation de moyens entre les acteurs partenaires de la vie économique du territoire au travers des Plans de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE) du développement des modes de déplacements alternatifs et de la promotion des modes actifs (marche à pied et vélo).

Dans le cadre de l'action 9.5 de son PCET "soutenir les Plans de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE)", MPM a souhaité favoriser le regroupement des entreprises qui s'associent pour réaliser un PDIE (Plan de Déplacement Inter Entreprises), par la mise en place d'un soutien financier.

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Septembre 2015

Ce soutien, qui s'adresse aux associations œuvrant à la réalisation et à l'animation de PDIE, permet à MPM de compléter ses missions obligatoires de « conseil en mobilité » en favorisant les actions qui développent ou promeuvent les mobilités durables.

MPM entend ainsi notamment :

- contribuer à la promotion des démarches de plans de mobilité, engagées par les entreprises,
- promouvoir la mutualisation des moyens et des solutions, le regroupement des acteurs et les actions innovantes et ambitieuses,
- mieux connaître les acteurs économiques du territoire et le besoin en mobilité des salariés, dans le temps,
- proposer une valeur ajoutée à l'offre d'implantation des entreprises sur les zones d'activités aménagées par MPM, en assurant une offre en mobilité durable pour les déplacements des salariés,
- communiquer, informer et sensibiliser sur l'offre de déplacement alternative à l'autosolisme et sur l'usage des transports en commun.

Le PDIE a été amorcé en 2009, sous l'impulsion des agglomérations d'Aubagne, de Marseille et des trois associations d'entreprises qui représentent au total 12 000 salariés, dont 4000 salariés sur la seule commune de Gémenos. L'association Mobilidées a été créée en 2011 et emploie une salariée depuis 2012. Mobilidées a permis d'améliorer les conditions de desserte en transport en commun, de mettre en place un site de covoiturage et assure une animation continue de l'ensemble des actions qui concourent à l'amélioration des déplacements sur la zone, la promotion des modes alternatifs et des modes doux, etc. Sur le parc d'activités de Gémenos, les neuf entreprises adhérentes à Mobilidées regroupent 1 200 salariés.

Elaboré en 2010, le PDIE de la zone d'Aubagne – Gémenos présente un programme d'actions pour sa 4^{ème} et 5^{ème} année, qui répond à un contexte territorial et un cadre juridique commun aux obligations de Marseille Provence Métropole en termes de Conseil en mobilité. Ce programme se décline en trois volets qui traitent de :

- communication, animation, sensibilisation sur les actions en court et auprès de tous les publics fréquentant la zone d'activités : présence auprès des salariés, organisation d'événements thématiques et animation du site de covoiturage ;
- service aux entreprises, dans l'optique d'accompagner les entreprises dans leurs démarches de RSE – responsabilité sociale des entreprises, PDE, Qualité ainsi qu'afin d'aborder le chapitre des risques et de la santé au travail sous l'angle de la mobilité et des déplacements ;
- coordination, accompagnement et promotion des actions du PDIE, notamment afin d'aboutir à la réalisation de projets partenariaux structurants pour améliorer l'accessibilité et la desserte de la zone, comme la réalisation d'itinéraires modes doux sécurisés, l'organisation du stationnement vélo et voitures, l'amélioration de l'accès et de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des espaces publics de circulation, la promotion des réseaux de transport en commun urbains et interurbains, qui évoluent continuellement, la promotion de mobilités alternatives et des autres services à la mobilité comme le projet TOTEM MOBI par exemple.

Le Conseil de Communauté approuvera l'attribution d'une subvention de 20 000 euros pour soutenir l'association Mobilidées. La convention soumise à l'approbation du Bureau de Communauté définit les modalités de versement de cette subvention.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Septembre 2015

- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012 portant approbation du Plan Climat Energie Territorial de MPM ;
- La délibération n° FCT 004-094/14/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- L'engagement du Plan Climat-Energie Territorial dans ses actions en faveur de la promotion et du développement des mobilités durables et alternatives,
- Le plan d'actions du Plan de déplacements urbains,
- Les pistes d'actions préconisées par le Bilan environnemental des déplacements de MPM,
- L'engagement de MPM, par ses missions de conseil en mobilité et de préventions des risques routiers pour les salariés,
- Les actions de MPM en faveur du développement économique de son territoire.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention conclue avec l'association Mobilidées, relative aux modalités de versement d'une subvention de 20 000 euros.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Transport – Mobilité durable
Stationnement

Robert ASSANTE

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement des transports
métropolitains

Dominique TIAN

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Septembre 2015